

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28.06.01 Convocation du 19.06.2001

Compte rendu affiché 29 Juin 2001

Présidente : Mme GUERIN, 1^{er} Adjoint

Secrétaire élue : D. BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

Objet : CONVENTION A.S.I.

EQUIPEMENTS SPORTIFS

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	21
votants	28

Présents :

Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT, Mme BOUHEY
MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER, Maires-Adjoints,

Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, WYMANN,
MARMONIER, MM. GONDELAUD, CHRETIN, Mmes PERRIN,
DESVIGNES, MILLET, MM. BOUREZG, BELLOT,
Mme LABASOR. Conseillers Municipaux,

Absents représentés :

M. LAFFLY par Mme GUERIN - M. MEYER par M. POINT - M.
GOSSET par M. CHRETIN - Mme BERRA par Mme GLATARD -
Mme ZUILI par Mlle VEYRIER - Mme DURAND par
Mme WYMANN - M. MACHURAT par Mlle MILLET.

Absent excusé :

M. FERNANDES.

Monsieur l'Adjoint délégué aux Sports explique que l'A.S.I. utilisera pendant les congés scolaires certaines installations sportives communales.

Aussi, afin de prévoir exactement les limites du droit à l'usage qui est accordé à cette association intercommunale, il propose une convention fixant droits et devoirs est proposée.

Elle concerne le Club House Tête Noire (activité dessin), la salle des sports Tête Noire (multisports), la salle de la Franc-Lyonnaise (escalade et multisports), le Complexe Sportif de l'Etang (tir à l'arc, sport boules).

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Adopte la convention avec l'A.S.I. pour l'utilisation des équipements sportifs décrits ci-dessus,
- Dit que cette convention sera annexée à la présente,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 28 Juin 2001

Pour copie conforme,
Le MAIRE ,

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY

Délibération certifiée exécutoire
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 17 juillet 2001
- de la publication le 18 juillet 2001

Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 17 juillet 2001